



Mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.11

Numéro de la demande : 2022-2422
Demande : Mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles
Produit : Herbicide Intruvix Pro A
Numéro d'homologation : 33868
Principes actifs (p.a.) : Dicamba (présent sous forme de sel de sodium), tribénuron-méthyle, metsulfuron- méthyle
Numéro de document de l'ARLA : 3396745

Contexte

L'herbicide Intruvix Pro A a été homologué pour la première fois le 24 septembre 2020 et est destiné à être utilisé dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix ainsi que dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. L'herbicide Intruvix Pro A est appliqué à raison de 117,5 g de produit/ha dans un mélange en cuve avec une dose indiquée sur l'étiquette de glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel d'ammonium) avec ou sans ajout d'une dose indiquée sur l'étiquette de l'herbicide Aim EC ou Intruvix B avant la plantation de blé ou d'orge ou après la récolte ou dans les champs en jachère pour la lutte contre un large spectre de mauvaises herbes. Pour obtenir des détails précis sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande visait à modifier l'homologation de l'herbicide Intruvix Pro A afin 1) d'y inclure la possibilité d'appliquer ce produit dans un mélange en cuve avec une dose, indiquée sur l'étiquette, de glyphosate (présent sous forme de sel de potassium, de sel d'isopropylamine ou de sel d'ammonium) plus des doses indiquées sur l'étiquette d'herbicide PJ997 ou CF; et, 2) d'ajouter une nouvelle allégation relative aux mauvaises herbes pour le mélange en cuve d'Intruvix Pro A plus glyphosate plus l'herbicide Aim EC ou Intruvix B.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise, car la formulation du produit reste inchangée.

Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'étaient requises, car aucune modification n'a été apportée aux cultures hôtes, aux méthodes d'application, aux calendriers d'application ni à la dose.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur ont été présentés sous la forme d'une justification dans laquelle le mélange en cuve de l'herbicide Intruvix Pro A plus le glyphosate plus l'herbicide PJ997 ou l'herbicide CF a été extrapolé à partir d'un mélange en cuve similaire et déjà indiqué sur l'étiquette qui comprend un autre produit à base de carfentrazone-éthyle et qui est également utilisé aux mêmes doses de principe actif et sur les mêmes cultures et sites d'utilisation. Une allégation de suppression de la morelle noire pour le mélange en cuve d'Intruvix Pro A plus le glyphosate plus l'herbicide Aim EC ou Intruvix B a été extrapolée à partir des étiquettes de ces deux derniers produits.

Comme le mélange en cuve comprend quatre groupes de modes d'action différents qui sont efficaces contre plusieurs dicotylédones, on peut s'attendre à ce qu'il atténue le risque de développement d'une résistance des dicotylédones à un ou plusieurs groupes de modes d'action, y compris le kochia résistant à plusieurs groupes.

Ce mélange en cuve offre aux producteurs canadiens une possibilité supplémentaire de lutte contre un large spectre de mauvaises herbes avant la plantation du blé ou de l'orge, ainsi que dans les terres en jachère ou après la récolte.

Conclusion

L'ARLA a évalué la demande en question et a déterminé que les renseignements fournis sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Intruvix Pro A afin d'inclure un mélange en cuve avec le glyphosate plus l'herbicide PJ997 ou l'herbicide CF et d'inclure une allégation de suppression de la morelle noire pour le mélange en cuve de l'herbicide Intruvix Pro A plus le glyphosate plus l'herbicide Aim EC ou Intruvix B.

Références

Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

3362060 2022, Rationale to Support the Tank Mix of INTRUVIX PRO A Herbicide + PJ997 Herbicide of CF Herbicide + Glyphosate, DACO: 10.1,10.2,10.2.3.1,10.6

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9